

- **Attestation 1.**

J'atteste qu'Isabelle G..... a rejoint la communauté psdp en 1988.

Je me souviens très bien du jour où elle a quitté Lyon, ses parents, ses frères et sœurs, ses amis, son travail, son appartement. Elle a fermé son compte bancaire. Elle a remis tous ses biens personnels à la communauté à son arrivée. Dès son entrée, elle était entièrement prise en charge par la communauté.

Elle vivait dans la communauté dans une chambre simple, sans argent de poche, sans sortie extérieure seule. Les repas étaient pris en commun dans le plus grand silence. Elle portait son habit de religieuse et son voile de novice. Elle était entièrement vouée au service de la communauté : vaisselle, cuisine, lessive... Elle se consacrait aux offices religieux plusieurs fois par jour. Elle vivait une vie religieuse et spirituelle conforme à la règle de la communauté pour préparer ses premiers vœux.

Nous avions peu de contact avec elle et les rares échanges écrits étaient sous contrôle. Elle n'a pas été autorisée à aller au mariage de l'une de ses sœurs.

J'ai pu assister à ses premiers vœux en 1990. Après ses vœux elle a mené la même vie que pendant son noviciat. J'atteste qu'Isabelle G..... a vécu la même vie que toutes les autres sœurs dès son entrée dans la communauté en 1988 dans toutes ses exigences.

- **Attestation 2.**

En 1987, mon amie Isabelle m'annonce qu'elle rentre dans les ordres et va vivre chez les petites sœurs des pauvres. J'avais le sentiment de perdre une amie. Elle est partie pour Rennes après avoir tout laissé à Lyon : sa famille, ses amis, ses effets personnels. Il m'était impossible d'aller la voir et elle n'avait aucune permission pour rentrer sur Lyon.

Elle n'était pas autorisée à quitter la communauté, mais, en mars 1989, pour le mariage de sa sœur Béatrice elle a eu une permission exceptionnelle et elle m'a rendu visite à la clinique où je venais d'accoucher.

Elle m'a parlé de sa vie en communauté avec services auprès des personnes âgées ; son adaptation était fort difficile à vivre. Dès cette période, avant de prononcer ses vœux, elle devait vivre la pauvreté en laissant tous ses biens, la chasteté en coupant ses relations avec ses amis, l'obéissance en acceptant les directives de la maîtresse des novices. Elle participait aux activités de la communauté auprès des personnes âgées.

Durant ses quatre ans et demi passés au sein d'une communauté religieuse, elle ne possédait pas d'argent, elle dépendait en tout de la communauté et la réinsertion à la vie active a été plutôt difficile, pour trouver du travail, un appartement, retrouver une autonomie financière.

- **Attestation 3.**

J'atteste que ma sœur Isabelle G..... est partie pour rejoindre la communauté des petites sœurs des pauvres en janvier 1988. Elle a quitté sa famille, ses amis, son travail, son appartement, sa vie civile et tout ce qui lui appartenait. Elle est allée vivre dans la communauté. Elle a participé aux activités des sœurs auprès des personnes âgées dès son arrivée en 1988.

J'atteste qu'elle observait leurs règles de vie, participation aux prières et aux offices journaliers. Elle vivait en communauté. Elle aidait à l'entretien du couvent : préparation des repas, lessive, ménage... Elle portait un habit religieux. Elle s'appelait sœur...

Elle ne pouvait pas sortir seule. Nous ne pouvions pas aller la voir quand nous le souhaitions, ni même lui téléphoner ; le nombre de visites était très réglementé et limité ; elle ne pouvait pas non plus revenir dans la famille.

- **Attestation 4.**

Je connais Patrick V..... depuis 1975. J'ai été témoin de ses engagements religieux à l'abbaye de Mondaye dans l'ordre des Prémontrés de 1979 jusqu'en 1983. Pendant la période de son noviciat à partir du 18 février 1979 date à laquelle il avait revêtu l'habit de l'ordre des Prémontrés (soutane blanche) jusqu'au début de l'année 1981, j'ai séjourné plusieurs fois à l'abbaye de Mondaye.

J'atteste qu'il participait pleinement à la vie de la communauté des Prémontrés de Mondaye : il était présent aux différents offices qui ponctuaient la vie de la communauté de 7 h 15 à 12 h 15 à 18 h 15 et le soir à 20 h 30. Je l'ai vu tenir des permanences à la « porterie », sorte de magasin dans lequel étaient vendus les différents produits monastiques (livres, disques, friandises, cartes postales, etc.) et dans cette porterie, il assurait également le standard téléphonique. Il assurait aussi les visites de l'abbaye aux touristes de passage. Il accueillait des groupes (étudiants, scolaires, personnes âgées) pour faire part de son témoignage et expérience de religieux.

Avec d'autres frères de la communauté, il participait à différents chantiers de restauration de l'abbaye (électricité, plomberie et maçonnerie). Il assurait quelques fois le service pendant les repas et aussi il était quelque fois lecteur pendant les repas.

En 1980 et les années suivantes jusqu'à son départ de l'abbaye, Patrick V....., dit frère Patrick, partait tous les samedis en tournée dans les environs de l'abbaye pour vendre des produits laitiers fabriqués par la yaourterie de l'abbaye. Cette tournée commençait à 7 h 30 et s'achevait à 17 h 00. Je sais que les novices, pour les avoir vus, participaient pleinement aux activités matérielles et économiques de l'abbaye : buanderie, yaourterie, ferme, cuisine, hôtellerie, etc. Les novices sont totalement intégrés à la vie de la communauté. Ils sont sous la responsabilité du Père qui a la fonction de Maître de novices. En fait, rien ne les distingue des autres membres de la communauté. Même s'ils n'ont pas prononcé de vœux, les novices s'obligent à la pratique des vœux d'obéissance à l'Abbé (ou ses représentants), à la chasteté et à la pauvreté (matériellement ils sont totalement dépendants de l'abbaye). Bien entendu, je reste disponible pour faire part de mon témoignage verbal.

- **Attestation 5.**

Je connais Patrick V..... depuis l'année 1977 ; En effet, nous avons effectué notre service militaire ensemble à LA FÈRE (02). Du 18 février 1979, date à laquelle il était entré à l'Abbaye de Mondaye et jusqu'au début de l'année 1981 j'ai été accueilli plusieurs fois par la Communauté des frères de l'abbaye de Mondaye. Il était habillé en blanc (soutane) comme tous les membres de la communauté. Il participait à toutes les activités de la communauté : les différents offices pendant la journée, les repas pris en silence, les activités matérielles et économiques (buanderie, jardinage, poulailleur, yaourterie, etc. Avec d'autres frères de la communauté, il participait à différents chantiers de restauration de l'abbaye (réfection des égouts, peinture des murs dans la chapelle, cirage des escaliers).

Il était soumis aux règles de la communauté et devait demander la permission pour sortir de l'abbaye.

En 1980 et les années suivantes, tous les samedis, il allait vendre les produits laitiers fabriqués à l'abbaye dans la ville de BAYEUX et ses environs auprès des particuliers.

En tant que novice et se préparant à prononcer des vœux de chasteté, pauvreté et d'obéissance, il se devait être exemplaire dans les exigences de la vie religieuse.

- **Attestation 6.**

J'ai retrouvé Joseph A..... en septembre 1965 au noviciat des frères de Saint Gabriel au Boitissandeau aux Herbiers en Vendée.

Nos journées étaient rythmées par la prière. Au réveil prière du matin suivie d'une demi-heure de méditation personnelle, un premier chapelet et un temps d'action de grâces, soit 2 heures avant de prendre le petit déjeuner. L'après-midi commençait par un autre temps de prière et la journée se terminait par l'heure des complies. Nos journées se passaient essentiellement en cours de culture religieuse : bible, théologie, histoire du fondateur. L'année était marquée par des temps de retraite interne qui se vivaient en silence.

Un temps fort qui a marqué mon esprit était l'heure de la coulpe. Chacun des frères s'accusait de ses manquements à la règle et les autres frères pouvaient lui rappeler à l'occasion les manquements qu'il avait pu oublier de rappeler.

Il y avait place pour le travail manuel : reliure, apiculture, jardinage. Nous avons même construit une piscine (creusement et étanchéité)...

La communauté nous fournissait ce dont nous avions besoin en matière d'hygiène ou vestimentaire soutane, cape chaussures (loin de la mode de l'époque)...

Bien sûr nous ne disposions pas d'argent personne n'ayant rien à acheter. Nous n'avions que très peu de contacts avec le voisinage, vivant repliés sur notre communauté sous la responsabilité du Maître des Novices.

- **Attestation 7.**

Peu de temps après l'entrée de ma sœur Hélène L..... au Monastère de Lérins (83) [au titre « Fraternité de Bethléem »]

je suis allé voir ma sœur au printemps-été 1974. Dès cette première visite, elle était cloîtrée sans autorisation de sortie et en habit (avec foulard) de nonne.

Elle était absorbée par la vie de la Communauté : aucune pause spéciale, aucune dispense de tâches pour ma visite : je ne la voyais que deux heures par jour environ et en plusieurs fois. Elle demeurait à disposition et aux ordres de la Supérieure.

Très occupée, toujours entre deux travaux, très fatiguée le soir car levée à 4 h. du matin.

Sa vie était ponctuée de prières à heures fixes et d'offices (auxquels j'ai parfois assisté).

Elle prenait ses repas au réfectoire avec la Communauté.

Elle ne travaillait pas à l'extérieur et ne sortait pas seule (Note : sans être accompagnée d'une ou deux autres religieuses. De fait, cloîtrée ne sortait pas du tout).

J'ai observé ce mode de vie, surchargé de travaux et entièrement subordonné aux décisions de la /des supérieurs : lors de mes visites ultérieures à Pugny (73), à Currières (38) puis au Thoronet (83) : le seul changement que j'ai pu observer étant qu'une coiffe-guimpe remplaçait le foulard pour compléter l'habit monacal.